

FORMATION CONTINUE PSE 1 (FC PSE 1)

## Premiers Secours en Equipe de niveau 1

### Objectif :

La formation continue Premiers Secours en Equipe de niveau 1 à pour objectif :

- D'actualiser et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours.
- De maintenir les compétences de Secouriste nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Elle permet de continuer l'exercice des missions de sécurité civile pour une année.

### Public concerné :

Toute personne titulaire du certificat de compétences de Secouriste - Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (ou équivalent ), en cours de validité.

### Durée :

8 heures de formation

### Déroulement de la formation :

Cette formation essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, d'ateliers d'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de Formateur aux Premiers Secours**, à jour de formation continue.

La formation est organisée pour 6 à 18 apprenants par session.

### Programme de la formation :

La formation continue, au titre de l'année 2020 portera à minima sur les thèmes suivants :

- Bilan circonstanciel
- Bilan d'urgence vitale
- Bilan complémentaire suite à un malaise
- Bilan complémentaire suite à un traumatisme
- Surveillance de la victime

- Aide à la prise de médicaments
- La perte de connaissance

### **Validation :**

Le dispositif d'évaluation utilisé par les formateurs permet de s'assurer que toutes les compétences sont acquises. L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités à :

- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation.
- Démontrer lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementale.

Après avoir participé activement à l'ensemble de la formation une attestation individuelle de formation continue, qui prend effet à la date de délivrance et qui reste valable jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, le 31 décembre de l'année suivante sera délivré aux personnes qui auront remplis toutes ces conditions.